

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune avec l'Etat pour la période 2019-2028

Le Grau du Roi est bénéficiaire d'une concession de plages accordée par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2004.

Cette concession, accordée pour une durée de 15 ans, regroupe l'ensemble des plages naturelles situées sur le littoral communal, soit une superficie de 363 hectares et un linéaire de 16 800 mètres. Les zones amodiées autorisées se répartissent sur 3 zones pour une « utilisation publique », 11 lots de plage de type « location de matériel », 7 lots de plage de type « buvette » et 5 lots de plage de type « grande buvette ».

L'actuelle concession deviendra caduque après la saison balnéaire de l'année 2018. Ainsi, la commune, avec l'assistance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, souhaite renouveler la concession Etat-Commune à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans.

Cette procédure, codifiée dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), permettra d'optimiser l'organisation, la destination et la répartition des lots de plage et des Zones d'Activités Municipales (ZAM) en tenant compte des retours d'expérience des 15 années passées, des tendances pressenties au niveau du tourisme balnéaire, des aménagements réalisés sur le Domaine Public Maritime, des projets communaux à venir, des enjeux naturalistes, des caractéristiques des réseaux, des évolutions réglementaires (...).

L'objectif premier étant de maintenir un service des bains de mer de qualité, attractif et durable.

Il convient donc de procéder au lancement d'une procédure de renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune avec l'Etat pour la période 2019-2028, propre à la création/optimisation de lots pouvant faire l'objet d'une délégation de service public et de zones d'activités municipales.

Tel est l'objet de la présente enquête publique.